

## CULTURE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### Fiche synthèse : La gouvernance démocratique, modalités et enjeux

Atelier du 15 décembre 2016

#### Liste des présents :

Shirley HARVEY – Bien Commun  
Marie-Catherine HENRY – Bien Commun  
Julien COSTE – SCOP Art'Syndicate  
Manuel CHESNEAU – Projet DATA  
Maïté JUAN – CNAM  
Elodie QUIBEL – CRESS Normandie  
Gérard MARBEHAN – Théâtre de coteaux  
Céline TRUCHET – Bien Commun  
Jean-Pierre DEVARS - Citoyen  
Hélène BISSON – Département de Seine-Maritime  
Lionel BEZIEL – DRAC

## INTRODUCTION SUR LA THEMATIQUE

Mettant en avant l'utilité sociale de leurs projets culturels, les artistes entrepreneurs se tournent vers deux statuts de l'ESS, renvoyant tous deux à la notion de collectif :

- **Le modèle associatif**
- **Le modèle SCOP ou SCIC**

Le choix d'opter pour un statut de l'ESS prouve qu'il est essentiel pour les porteurs de projets culturels, dans la création ou le développement de son activité d'anticiper leurs modèles d'organisation comme un modèle économiquement viable, liant gestion d'une entreprise classique, mode de gouvernance démocratique et recherche de l'utilité sociale du projet.

Au-delà de l'objectif fixé par le développement d'un projet d'ESS, il est nécessaire d'anticiper la manière de le conduire. L'économie sociale et solidaire se réfère par ailleurs à des principes d'action autour de ces conduites de projets collectives et démocratiques :

- **Par le biais des valeurs que l'ESS porte,**
- **Par ses modes d'organisations (statuts associatifs, SCOP, SCIC...)**

Pour mener à bien un projet d'ESS, on observe la nécessité de mettre en place un processus participatif, ainsi de mobiliser l'ensemble des parties prenantes du projet pour répondre aux besoins. Par ailleurs, l'émergence de nombreux projets a été permise par la capacité d'agir collective des citoyens (ex : crèches parentales)

- ➔ Gouvernance = Administration du projet, soit l'objectif fixé.
- ➔ Différence avec la logique « gestion du projet » soit les moyens pour atteindre l'objectif fixé.

Certaines problématiques sont récurrentes sur la thématique de gouvernance :

- *Mobilisation des parties prenantes, multiplicité des complémentarités,*
- *La question de l'engagement collectif,*
- *La question de la place des salariés*
- *La question de l'équilibre entre salariés et bénévoles*

Il est à noter que les structures artistiques et culturelles sont majoritairement fondées sous le statut associatif (20% du monde associatif), mais de nouvelles formes d'organisations émergent : coopératives, coopérations économiques tels que les PTCE.

#### Zoom sur le modèle associatif

Selon l'article 1er de la loi 1901, l'association est « **une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité, dans un but autre que de partager des bénéfices** ». Au sein d'une association, deux principes essentiels s'appliquent : la gestion désintéressée (but non lucratif) et la gouvernance collective. Collectif par ailleurs essentiel dans l'apport de compétences plurielles

#### Zoom sur le modèle SCOP (Société coopérative et participative)

Avant tout société commerciale (SARL, SA ou SAS) avec comme différence notable l'application des principes du droit coopératif. **Une SCOP émane d'un collectif d'individus qui souhaitent mettre en commun leurs compétences au service du projet.** La particularité d'une SCOP réside en son sociétariat : les salariés sont associés majoritaires, renvoyant à la notion d'une personne = une voix, où la personne prime sur le capital.

#### Zoom sur le modèle SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif)

Tout comme la SCOP, il s'agit avant tout d'une société commerciale (SARL, SA ou SAS) au service d'une finalité sociale et sociétale, qui **permet d'associer plusieurs parties prenantes du projet** : salariés, bénéficiaires, collectivités territoriales, bénévoles...

### INITIATIVES CULTURELLES

#### o **Le Projet DATA :**

Le projet DATA est né d'une réflexion d'acteurs culturels locaux, notamment via les deux porteurs du projet : Manuel CHESNEAU, membre du collectif 99 (9 adhérents, spectacle vivant, arts plastiques et danse) et technicien budgétaire à l'opéra de Rouen et Stéphane MAUNIER, directeur du Kalif (musiques actuelles). Les deux porteurs souhaitent créer à Rouen (métropole rouennaise) un pôle de résidence de projets créatifs nommé Domaine d'Activités Trans Artistiques (DATA).

Le projet, avant tout lieu de vie et d'attractivité culturelle, sera structuré en plusieurs pôles. Le but : décloisonner les domaines d'activités artistiques, culturelles, mais aussi des acteurs de l'ESS, artisans

individuels... (pôle développement des acteurs, mutualisation, espaces partagés, résidences d'artistes, restauration ...)

Au démarrage du projet, les deux porteurs de projets ont monté une association de préfiguration pour évaluer la viabilité du modèle.

L'objectif, à terme, est de mettre en place une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) et mobiliser au sein de la gouvernance un ensemble de parties prenantes. Le mode démocratique de la SCIC est formé de plusieurs collèges. Le projet DATA tient à un montage de collèges spécifiques au sein de leur SCIC autour des impacts, orientations générales du projet. Les collèges ne seront donc pas constitués de manière « classique » (consommateurs, institutionnels...) dans une logique de décroisement des parties prenantes.

Aujourd'hui, une 15aine de personnes sont présentes sur le comité de suivi du projet.

➔ Phase d'expérimentation à ce jour

Il est partagé via l'expérience du projet DATA que le modèle associatif rassure les collectivités. Bien que le modèle de la SCIC date d'une 10aine d'années, il est encore complexe de faire changer les habitudes de travail des collectivités, dans leur soutien ou appui aux structures culturelles.

L'enjeu est donc de sensibiliser sur ces modèles coopératifs et de permettre un changement de paradigme.

#### ○ *La SCOP Art'Syndicate :*

La SCOP Art'Syndicate est une société coopérative gérée par des associé(e)s pour la plupart musiciens professionnels avec pour activité principale la production de concerts.

Art Syndicate était initialement une association qui s'est transformée en coopérative. L'objectif de cette transformation était de permettre aux membres de la compagnie de se salarier et de gérer leurs activités. Cette approche a permis la responsabilisation des membres, qui pouvaient désormais assumer l'activité commerciale de la structure.

Le modèle de la SCOP s'articule autour de la lucrativité limitée.

Le modèle de la SCOP a été en premier lieu un choix pragmatique pour faciliter la gestion et la fiscalité de la structure (plus d'impôts sur les sociétés, activité gérée par les salariés...) mais en second lieu ce modèle s'est révélé être facilitateur d'un travail collaboratif entre l'ensemble des parties prenantes.

Seule contrainte notable, il faut à minima 2 ETP pour créer une SCOP, ce qui dans le domaine culturel peut être difficilement envisageable (nombreux temps partiels liés à l'intermittence, aux marchés, commandes ...)

Pour aller plus loin, **témoignage de Maïté JUAN, CNAM** (Thèse portant sur les initiatives culturelles citoyennes articulant démocratie participative et économie sociale et solidaire dans les quartiers populaires. Elle mène une analyse comparative France-Espagne.)